

Objectif du service



*Aider certains élèves,
en dehors des heures de classe,
à étudier leurs leçons,
à faire leurs devoirs,
à apprendre à s'organiser
pour travailler seul.*

Extraits de la Charte Nationale d'Accompagnement à la scolarité de 2001.

On désigne par «accompagnement à la scolarité» l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Plaquette réalisée par le
Centre Intercommunal
d'Action Sociale de la
Communauté de Communes
des Deux Rives.